



Terre Eau Lumière au Domaine de Basse Cour,
Un Eco lieu en transition

CHARTRE **ou *Esprit de Vie du lieu***

Pendant cette période de transition du Domaine de Base Cour, qui est mis à la vente, les propriétaires actuels mettent à disposition certains espaces privés et communs, à des personnes souhaitant être hébergés à titre provisoire sur ce lieu, avant sa transmission.

Ces hébergements sont voués à vivre un temps de transition, où les habitants ont l'opportunité de participer à une vie semi-collective, de profiter des activités (ou d'en organiser), de vivre des relations et des espaces interpersonnels tout en ayant leur indépendance dans un espace privé locatif.

Terre Eau Lumière au Domaine de Basse Cour se définit comme un éco-lieu dans le sens où il développe (ou a soutenu) des activités vouées à l'évolution des consciences, à la permaculture, à l'éducation alternative, et où il propose aujourd'hui de l'habitat participatif, dans un lieu écologiquement responsable, où sont partagées des valeurs de respect de l'humain, des relations et de l'environnement.

Voici les valeurs sur lesquelles nous souhaitons nous accorder avec les habitants, et les habitants entre eux pour *l'Esprit de Vie* du lieu :

- **LE RESPECT**
 - *DE LA NATURE: par des comportements fondamentalement écologiques, au sens global et local du terme,*
 - *DES AUTRES: sans vouloir leur imposer ses convictions, en offrant simplement l'exemple de son propre vécu - consensus dans les prises des décisions - capacité d'écouter l'autre dans un dialogue franc et authentique, respect des engagements pris - modalités pour gérer les conflits et en dégager tout le potentiel re-créateur,*
 - *DE SOI-MÊME: refuser tout ce qui peut dégrader l'être humain comme l'alcoolisme et la drogue - progresser en se remettant en question.*

- **LA CONVIVIALITÉ**
Plus que l'acceptation d'autrui", c'est l'accueil ouvert fraternel et chaleureux, abordant l'autre avec ses différences par la recherche de relations pacifiées.
- **L 'AUTONOMIE**
C'est la volonté de se prendre en charge par soi-même et en interdépendance avec les autres, la capacité à être responsable, en assumant les conséquences de ses actes.

Issus des textes du groupe de travail RFEV et Yann Thibaud sur le site Qu'est-ce qu'un écolieu ? (http://ecolieuxdefrance.free.fr/CONCEPTS/quest_ce_quun_ecolieu.htm),

C'est en visant cet *Esprit de Vie* que nous souhaitons ouvrir ce temps, cet espace et cette expérience transitoires de cohabitation responsable.

Un cercle de partage hebdomadaire a déjà été proposé dans ce sens.

Plus concrètement :
MODE D'OCCUPATION DES LIEUX

- Chaque locataire bénéficie d'un espace privé pour lequel il a signé un contrat spécifique
- Les parties communes accessibles à tous sont :
 - L'ensemble des espaces extérieurs (parking, cour, jardin, serre...) en respectant les zones privatives
 - hall d'entrée, salle à manger,
 - cuisine principale de la maison et accès à la réserve et au frigo
 - Salon bibliothèque
 - Buanderie (contribution à l'utilisation des machines)
 - Si besoin abris extérieur ou cave pour stoker du matériel (conditions et emplacements à définir avec Alain)
 - Pour l'organisation d'activités spécifiques dans les salles de pratique, une contribution sera envisagée au cas par cas, et une concertation de planning sera nécessaire (pour les activités de Terreaulumière, voir avec Fanny)

- **USAGE ET RESPOSABILITE DES PARTIES COMMUNES :**

Les locataires bénéficient de l'usage des parties communes nommées ci-dessus. Ces lieux peuvent être utilisés pour des temps de partages et de convivialité, quand ils ne sont pas déjà réservés pour une activité spécifique (de Terre Eau Lumière en particulier). Chacun-e veillera à tenir ces lieux communs propres, rangés, neutres énergétiquement et exempts d'affaires personnelles. L'entretien courant de ces parties communes et lieux de passage, peut être partagé en bonne entente avec les différents occupants de la bâtisse selon l'usage de chacun.

- **VISITES DES PARTIES COMMUNES ET PRIVEES :**

Les locataires demeurent conscients que tous les lieux (communs et privés) peuvent être visités sur rendez-vous, par de futurs acquéreurs, ou agences immobilières, ce qui implique le respect, la propreté et la beauté des lieux. Les locataires seront informés à l'avance de chaque visite et sont d'accord pour contribuer au mieux au bon déroulement de ces visites et à la vente de la propriété.

- **COHABITATION AVEC LES ACTIVITES ASSOCIATIVES**

Les locataires sont conscients que l'association Terre Eau Lumière occupera à certaines périodes prévues d'avance, une grande partie de la bâtisse pour ses activités d'accueil de groupes, et que ces activités peuvent générer ponctuellement plus de mouvements et un certain niveau sonore relatif aux nombres de personnes et à l'activité en question. Les locataires sont d'accord pour cohabiter en bonne relation avec les personnes accueillies par Terre Eau Lumière et à contribuer le bon déroulement de leur séjour. Réciproquement, les personnes accueillies en séminaire, seront sensibilisées à cette cohabitation respectueuse.

Fait à Monteil le / /2020

Signature plus mention *lu et approuvé*

Le Bailleur

Le/la locataire